



14ème législature

Question N° : 15156	De M. Jean-Luc Warsmann (Union pour un Mouvement Populaire - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : 08/01/2013 Réponse publiée au JO le : 19/02/2013 page : 1894		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale quant au nombre d'heures dédiées à l'enseignement de l'histoire-géographie en classe de premières scientifiques. Il semble en effet que deux heures d'enseignement de cette matière soit insuffisant pour l'appréhender. Il lui demande sa position quant au souhait des professeurs d'histoire-géographie de voir cet horaire passer à deux heures et demie à la rentrée 2013 en premières scientifiques et qu'à la rentrée 2014 il soit de cette même durée pour les terminales scientifiques.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.